



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2024-18  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

L'an Deux mille vingt-quatre et le trente et un du mois de janvier à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 29

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Véronique SAPPJA – Laurence TRIGNAN - et Messieurs Patrick LA TONA –Xavier COLONNA – Jean-Claude AUSTRY qui étaient excusés et avaient donné procuration.

**OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT**

**Vu le code général des collectivités territoriales ;**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 954 270 € TTC.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

**06 FEV. 2024**

ID : 013-211300215-20240131-DEL202418-DE

**Ouverture anticipée de crédits / Investissement 2024**

Chapitre / Article / Opération	Crédits servant au calcul de l'ouverture anticipée des crédits BP2023 + VC/DM 2023	Plafonds des crédits à être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT	Ouverture de crédits anticipés 2024
<b>Opérations non individualisées</b>	<b>2 639 231,93</b>	<b>659 805,00</b>	<b>513 770,00</b>
20 - Immobilisations incorporelles	209 790,00	52 447,00	52 350,00
204 - Subventions d'équipements versées	374 091,93	93 522,00	84 820,00
21 - Immobilisations corporelles	1 405 350,00	351 336,00	214 100,00
23 - Immobilisations en cours	650 000,00	162 500,00	162 500,00
<b>Opérations individualisées</b>	<b>3 851 174,00</b>	<b>962 793,00</b>	<b>440 500,00</b>
Opération 24 - Vidéo Protection	84 500,00	21 125,00	21 125,00
Opération 28 - Plantations et systèmes d'arrosage	48 000,00	12 000,00	12 000,00
Opération 29 - Travaux d'aménagements extérieurs	98 000,00	24 500,00	24 500,00
Opération 58 - Espace P.Pene / MAC + AL	5 000,00	1 250,00	1 250,00
Opération 61 - Complexe sportif	27 000,00	6 750,00	6 750,00
Opération 63 - SkatePark	20 000,00	5 000,00	5 000,00
Opération 64 - CCAS	2 500,00	625,00	625,00
Opération 65 - Extension du Cimetière	99 200,00	24 800,00	24 800,00
Opération 66 - Pôle seniors	3 466 974,00	866 743,00	344 450,00
<b>Total ouverture de crédits</b>	<b>6 490 405,93</b>	<b>1 622 598,00</b>	<b>954 270,00</b>

**Ventilation des ouvertures de crédits par article budgétaire :**

**Ouverture anticipée de crédits / Investissement 2024**

Chapitre / Article / Opération	Crédits servant au calcul de l'ouverture anticipée des crédits BP2023 + VC/DM 2023	Ouverture de crédits anticipés 2024
<b>Opérations non individualisées</b>	<b>2 639 231,93</b>	<b>513 770,00</b>
20 - Immobilisations incorporelles	209 790,00	52 350,00
2031 - Frais d'études	42 350,00	42 350,00
2051 - Concessions et droits similaires	10 000,00	10 000,00
204 - Subventions d'équipements versées	374 091,93	84 820,00
2041512 - GFP rattachement bâtiments installations	227 780,00	56 850,00
20415331 - Biens mobiliers matériel et études	32 000,00	0,00
20421 - Biens mobiliers matériel et études	60 000,00	15 000,00
20422 - Bâtiments et installations	2 323,93	0,00
2046 - Attributions de compensation d'investissement	51 988,00	12 970,00
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>1 405 350,00</b>	<b>214 100,00</b>
2128 - Autres agencements et aménagements	297 000,00	70 000,00
21311 - Bâtiments administratifs	207 800,00	0,00
21312 - Bâtiments scolaires	56 700,00	10 000,00
21318 - Autres bâtiments publics	174 200,00	40 000,00
2152 - Installation de voirie	28 200,00	1 000,00
21534 - Réseaux d'électrification	340 000,00	8 000,00
2158 - Autres installations matériels et outillages techniques	65 300,00	8 000,00
21828 - Matériel de transport	83 000,00	40 000,00
21831 - Matériel informatique scolaire	66 600,00	4 000,00
21838 - Autre matériel informatique	39 270,00	6 000,00
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 100,00	2 100,00
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	4 650,00	5 000,00
2188 - Autres immobilisations	40 530,00	20 000,00
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>650 000,00</b>	<b>162 500,00</b>
2315 - Installations matériels et outillages techniques	650 000,00	162 500,00

Chapitre / Article / Opération

Crédits servant au  
calcul de l'ouverture anticipée des crédits  
BP2023 + VC/DM 2023

Ouverture de crédits  
anticipés 2024

Opérations individualisées	3 851 174,00	440 500,00
Opération 24 - Vidéo Protection	84 500,00	21 125,00
Opération 28 - Plantations et systèmes d'arrosage	48 000,00	12 000,00
Opération 29 - Travaux d'aménagements extérieurs	98 000,00	24 500,00
Opération 58 - Espace P.Pene / MAC + AL	5 000,00	1 250,00
Opération 61 - Complexe sportif	27 000,00	6 750,00
Opération 63 - SkatePark	20 000,00	5 000,00
Opération 64 - CCAS	2 500,00	625,00
Opération 65 - Extension du Cimetière	99 200,00	24 800,00
Opération 66 - Pôle seniors	3 466 974,00	344 450,00
<b>Total ouverture de crédits</b>	<b>6 490 405,93</b>	<b>954 270,00</b>

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

À la majorité avec :

24 voix Pour

1 voix Contre : M. Jean-François MARZA

4 Abstentions : Mme Nathalie GARCIA – M. Luc RETAIL – M. BURGIO – Mme Virginie JULIEN

**AUTORISE** les ouvertures de crédits en investissement, à hauteur de 954 270 € TTC, telles que présentées ci-dessus.

**DIT** que ces ouvertures de crédits sont votées par chapitre (chapitre nature et chapitre d'opérations individualisées).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
René-Francis CARPENTIER



06 FEB 2024

Envoyé en préfecture le 06/02/2024  
Reçu en préfecture le 06/02/2024  
Publié le **06 FEB. 2024**  
ID : 013-211300215-20240131-DEL202418-DE